

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Le *PRECURSEUR* donne les nouvelles,
tous les 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

à Lyon, rue du Garot, n° 5, au 2°
à Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LYON, 10 novembre.

LES DOCTRINAIRES.

(Réponse à la France Nouvelle.)

Le *Précurseur* a développé dans une série d'articles son opinion sur les doctrinaires. S'il est parmi nos lecteurs quelques personnes qui se souviennent de ces notes écrites rapidement, elles rendront justice à l'esprit d'impartialité qui les avait dictées. En faisant l'histoire des doctrinaires, en montrant comment la théorie des trois pouvoirs équilibrés avait trouvé faveur chez les publicistes du 17^e et du 18^e siècle pour qui le gouvernement de l'Angleterre était le beau idéal de la liberté; — en suivant cette théorie de Montesquieu à Mounier et de Mounier à M. Royer-Collard; — en rendant une justice calme et franche à tout ce qu'elle avait de progressif et de civilisateur au moment où elle s'introduisit dans la discussion politique, nous avons prouvé que la haine que nous portons aux doctrinaires, aujourd'hui maîtres de la France, ne nous aveuglait pas, et que nous savions la raison de notre aversion, quoi que pussent dire les journaux ministériels sur cette question : *Qu'est-ce qu'un doctrinaire ?*

Les doctrinaires furent long-temps une école avant d'être un parti, et l'on comprend très-bien comment les écrivains politiques du 18^e siècle, n'ayant de modèle de gouvernement libre que les républiques antiques et les républiques du moyen âge, que leur bon sens leur faisait voir également inapplicables à la France; vivant sous un régime qui n'avait de force que pour les petites violences, durent regarder l'Angleterre où du moins le peuple avait une sorte de représentation, où la royauté avait des limites et le talent un avenir, comme le dernier terme de la perfection, comme un exemple qu'il ne serait pas absolument impossible de suivre en France, où l'aristocratie subsistait encore avec une apparence de vigueur, où la royauté despotique allait s'affaiblissant de jour en jour devant le torrent des idées nouvelles, où le tiers-état prenait à chaque instant une attitude plus imposante.

On peut voir dans les livres innombrables que le besoin des innovations et du progrès fit naître durant le 18^e siècle, l'idée de la représentation anglaise germer partout et se produire sous mille formes. Il y a peu de romans même, écrits dans ce temps-là, qui ne renferment quelque grave personnage débitant des aphorismes de liberté représentative, qui nous semblent aujourd'hui bien plats et bien ridicules, et qui étaient alors de grandes hardiesses. On connaît aussi les longues amitiés de la plupart de ces penseurs célèbres et notamment de Montesquieu pour plusieurs aristocrates anglais qui venaient prendre chez nous le mépris des croyances religieuses et qui nous apportaient leurs systèmes politiques.

Il est très-facile de distinguer ceux de ces écrivains qui n'avaient pas été puiser à cette source étrangère; ils se signalaient par une incroyable ignorance de tout ce qui tient à la politique, et c'est en lisant ce que Marmontel regardait comme prodigieusement libéral, qu'on s'aperçoit de la naïveté vraiment écolière de ceux qui n'y avaient pas touché.

Jusqu'en 89 l'erreur des partisans du système anglais fut donc très-naturelle, et nous dirons même que c'était une erreur d'hommes de talent et d'hommes de bien.

Mais alors se dévoila un fait inattendu et qui surprit beaucoup ces démocrates de la cour et de la bonne compagnie.

La démocratie, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas noble ou prêtre, sans distinction de bourgeois et de paysans; avait rongé en silence le principe aristocratique aussi bien que le pouvoir royal; et le jour où Mounier et ses amis, les aristocrates éclairés, voulurent profiter du grand mouvement qui s'opérait, pour réaliser leur système et reconstruire la royauté et la noblesse sur de nouvelles bases, la noblesse et la royauté s'écroulèrent, emportés par les flots de ce fleuve populaire si long-temps caché sous ses rives.

Alors naquit la véritable démocratie française, alors s'élançèrent sur la scène, des hommes nouveaux qui avaient lu peu de livres et qui ne connaissaient que la France, mais qui la connaissaient bien. Ce sont eux qui renversèrent et le trône, et l'aristocratie, et l'éloquente et rêveuse Gironde, et tout ce qui faisait obstacle à l'établissement complet, sans restriction du gouvernement républicain, préparé par la guerre intellectuelle du 18^e siècle. Ce sont eux qui jetèrent à la face de l'Europe, avec leur gant de bataille, le mot de l'avenir, et qui, soutenus par une foi ardente au pays et au progrès, demandèrent tout à la France, donnèrent tout à la France, jusqu'à leur tête, plutôt que de laisser vaincre le dogme de l'égalité nouvelle par le dogme vieilli

du privilège et des fictions royales et nobiliaires. — Plaignons ces hommes d'avoir vécu dans ces jours de crise où se jouait le destin du monde; et tout en détournant les yeux du sang qu'ils ont versé, sachons soutenir debout, malgré les coalitions nouvelles, l'idée, qu'en mourant, ils ont laissée victorieuse.

1814, nous l'avons dit, fut le premier avènement des doctrinaires au pouvoir. Louis XVIII, qui ne manquait pas d'une certaine instruction, s'était lié dès 89 avec la plupart des amis de Mounier. Il avait, pendant son exil, conservé des relations avec plusieurs d'entr'eux. Ses goûts paresseux le portaient d'ailleurs à aimer cette royauté fainéante de l'Angleterre où l'aristocratie décharge le monarque du travail du gouvernement en l'entourant de respect comme une pagode orientale.

Il faut rendre aussi justice à Louis XVIII : il connaissait trop bien le temps où il vivait, il avait trop de finesse d'esprit pour s'imaginer que la royauté absolue pût s'établir et durer en France, même appuyée sur les baïonnettes étrangères; les rois alliés étaient personnellement peu de ses amis : il leur gardait rancune de la vie mendicante qu'ils avaient laissé mener à sa famille et de l'hypocrisie d'un dévouement qui se cachait des yeux de Napoléon, et ne se montra que le jour où l'intérêt de leurs couronnes les força à en finir avec le conquérant. Il était impatient de se débarrasser d'eux, et quelque étrange que cela puisse paraître aux gens qui ne réfléchissent pas, il y avait beaucoup moins de sympathie entre Louis XVIII et la sainte-alliance, qu'entre les volontés qui dirigent aujourd'hui la France et la coalition nouvelle. Enfin Louis XVIII était peu dévot, et il détestait et méprisait au fond de l'âme le troupeau de fanatiques ignares qui se groupaient autour de son frère et de ses neveux.

La Charte de 1814 fut donc véritablement et sincèrement l'expression des idées et des vœux de Louis XVIII, qui conçut à Saint-Ouen, où les doctrinaires lui étaient allés porter leur plans et leur dévouement, le projet de marcher dans le sens de cette coterie, et de régner tranquillement en fondant peu à peu une aristocratie intéressée à soutenir le trône.

Le *Constitutionnel* a raison de dire que le parti doctrinaire naquit en 1814. C'est en effet à St-Ouen que, pour la première fois, les partisans du système anglais se mêlèrent au gouvernement, car Mounier n'eut pas un jour de majorité dans l'assemblée constituante; c'est la première fois qu'ils s'approchèrent du pouvoir et qu'ils y mirent la main. Seulement le *Constitutionnel* a tort de ne pas remonter plus haut et de ne point chercher comment s'était formé ce parti, d'où il venait alors, sur quelles idées il s'était appuyé, de quels intérêts il était sorti. — Tout parti, avant d'être assez fort pour rallier autour de lui les éléments du pouvoir, formule et propage ses théories et les fait partager par les individualités qui sont intéressées à leur application. C'est ce que durent faire les doctrinaires, et l'on voit facilement qu'ils durent rencontrer beaucoup d'adhésions dans les aristocraties de naissance et d'argent, si violemment froissées par le régime républicain, nivelées par un génie aussi brutalement populaire que Napoléon.

Mais Louis XVIII et les doctrinaires se trompaient sous deux rapports.

Les doctrinaires, parce qu'ils ne voyaient pas que l'aristocratie, bien loin de rajeunir sous le blason militaire de Napoléon, avait fini par y perdre tout caractère et toute force morale. Un paysan devenu maréchal d'empire, duc et prince, n'était pas, certes, un élément d'aristocratie; le peuple y voyait au contraire, et avec raison, la négation de toute fiction nobiliaire et la proclamation du principe nouveau : la suprématie absolue de l'intelligence, du travail, de la valeur personnelle sur tout autre titre social ou politique. En 89, l'aristocratie était déjà morte en France : que pouvait-elle être après avoir été battue et réduite en poussière sous le lourd marteau de la Convention et sous la botte de l'Empereur.

Louis XVIII se trompait aussi en pensant que la sainte-alliance et l'émigration, c'est-à-dire les partisans du régime absolu, c'est-à-dire encore tout ce qui l'avait fait roi de prospect qu'il était, lui laisserait développer paisiblement ses théories de représentation nationale à deux degrés.

Il ne fut pas plutôt assis dans son fauteuil des Tuileries, que l'émigration s'abattit autour de lui comme une nuée de sauterelles affamées. — Les criaileries de famille commencèrent alors aussi : la bouderie froide et sottise du comte d'Artois, les lourdes réclamations du duc d'Angoulême, enfin les reproches impérieux de sa nièce, dont le caractère hargneux et monastiques était par-dessus tout insupportable à un homme de plaisir, libertin et irrégulier, tel que Louis XVIII, tout cela

fut plus fort que lui, et ennuyé de tant de tracasseries, il s'en débarrassa en laissant le pouvoir aux ultras.

Les doctrinaires n'abandonnèrent pas ainsi la partie. Ils se mêlèrent à l'émigration, adoptèrent en échange de quelques concessions le principe de la légitimité, se firent les complaisants des courtisans du Château, et comme l'émigration allait vite et loin dans la voie des réactions, ils aimèrent mieux la suivre et partager tous ses excès que de lâcher prise et d'abandonner un pouvoir après lequel ils avaient si long-temps soupiré. C'est ainsi que M. Guizot, alors secrétaire-général du ministère de l'intérieur, se résigna à rédiger pour M. l'abbé de Montesquiou, dont il était le favori, les discours que prononçait ce ministre pour la loi de censure.

Le 20 mars, l'émigration et Waterloo ne firent qu'accroître l'influence de l'émigration, que resserrer les liens qui unissaient les doctrinaires à la légitimité, que séparer de plus en plus l'émigration et la légitimité de la nation, qui conservait, quoi qu'on en dise, un souvenir très-net du principe de 89, et une reconnaissance très-intelligente de la gloire démocratique de l'empire. L'égalité pour les hommes éclairés qui restaient du système conventionnel et de l'Encyclopédie, le drapeau tricolore et l'élection pour le peuple : telles étaient les affections du plus grand nombre, contre lesquelles travaillaient de concert, mais avec une prédominance alternative, les doctrinaires et l'émigration.

Nous avons dit que les doctrinaires furent complices de tous les actes odieux qui signalèrent la réaction de 1815; nous avons expliqué l'aversion que nous inspire ce parti par le souvenir de cette lâche soumission à tous les pouvoirs, qui est son caractère le plus saillant depuis qu'il s'est transformé d'école purement théorique en faction politique. Certes, nos lecteurs le savent, nous ne sommes point injustes envers les doctrinaires : nous avons reconnu ce qu'il y a en eux de talent et même de bonnes intentions, avec une franchise qui a surpris beaucoup les gens qui ne font de la politique qu'avec leurs passions. Nous avons notamment rendu un hommage sincère à l'immense savoir, au magnifique talent oratoire de M. Guizot, et nous n'avons pas apporté plus de parcimonie dans les éloges que nous semblent mériter les autres membres de cabinet.

Nous croyons que cette franchise sans restriction n'est point une maladresse comme quelques-uns de nos amis l'ont pensé.

Mais nous avons acquis ainsi le droit d'exprimer toute l'horreur que nous inspirent des hommes qui, sans colère, sans partager les animosités de l'émigration, uniquement par amour du pouvoir, se prêtèrent à toutes les turpitudes de 1814, à tous les excès de 1815.

Nous ne comprenons pas que la presse des doctrinaires soit assez maladroite pour se plaindre de cette expression de sentiments que nous croyons partagés par l'immense majorité de nos concitoyens.

Nous lisons dans la *France Nouvelle* :

« Oubliant ou feignant d'oublier que le premier acte de la vie politique de M. de Broglie a été de voter à la chambre des pairs pour l'acquiescement du maréchal Ney, le *Précurseur* de Lyon, il y a quelques jours, accusait brutalement les doctrinaires d'avoir tué le maréchal; le *Constitutionnel* s'empare de l'infâme accusation et la reproduit, mais en la rajeunissant, en la parant, en l'ornant d'un style élégant et coquet.

Entre la calomnie toute nue du *Précurseur* et la calomnie habillée du *Constitutionnel*, nous n'avons point à nous prononcer ici. Il nous suffit de remarquer qu'il s'agit d'un travail plutôt littéraire que politique, et qu'à des accusations déjà cent fois réfutées, il n'y a rien à répondre.

C'est être peu habile encore que de fausser à dessein une citation : la *France Nouvelle* a beau jeu de nous accuser de brutalité en nous prêtant des mots que nous n'avons pas écrits et qu'elle souligne pour les faire mieux ressortir. — Nous n'avons point dit que les doctrinaires eussent tué le maréchal Ney; nous avons rappelé qu'ils avaient pris part à toutes les mesures sanglantes qui attristèrent cette honteuse époque, et nous avons cité l'affaire de Grenoble, dont le souvenir restera comme une tache d'infamie sur le front de M. Decazes et de ses amis.

La *France Nouvelle*, pour disculper les doctrinaires, nous renvoie au discours que prononça M. de Broglie dans la chambre des pairs pour l'acquiescement de Ney. C'est là une bien grosse finesse. Nous avons rangé Montesquiou parmi les doctrinaires, la *France Nouvelle*, n'a qu'à nous prouver que Montesquiou ne vivait pas sous la restauration, et M. Guizot sera blanc comme neige.

Mais la *France Nouvelle* devrait bien nous dire ce que faisait M. Guizot pendant que M. de Broglie se conduisait si noblement à la chambre des pairs; — ce que faisait M. Louis; — ce que faisait M. Soult; — ce que faisait M. Decazes.

M. Decazes était ministre de la police et faisait arrêter à Aurillac par une machination dont l'obscurité ne lui fait pas honneur, le maréchal qui était parti avec des passe-ports de toute sorte, vrais et faux, sortis de ses bureaux.

M. Guizot était secrétaire-général du ministère de la justice; et, chose remarquable, il semblait arriver à ce poste tout exprès pour conduire cette horrible affaire, car sa nomination est du 14 juillet 1815, et le procès du maréchal commença le 24 du même mois.

Qui est-ce donc qui est infâme en tout cela? Qui est-ce qui est brutal? pour nous servir des expressions de la *France Nouvelle*?

Ce qui est infâme, à notre avis, c'est de vendre toutes ses convictions, ses affections et ses haines même, pour un sourire et des faveurs de prince. Ce qui est infâme c'est d'avoir poursuivi pendant trois mois en 1830, avec une violence qui tenait de la rage, les hommes que nous combattons aujourd'hui, et notamment M. Dupin, et de servir aujourd'hui ces mêmes hommes avec une soumission de valet, de les louer, de les écraser de lourds éloges pour quelques bribes des fonds secrets.

Voilà ce qui est infâme à nos yeux.

Tout le monde, sans doute, sera de cette opinion, excepté la *France nouvelle* qui a ses raisons pour penser autrement? Ans. P.

Le gouvernement s'est enfin décidé à mettre la main sur la duchesse de Berry. Il y a huit mois que cela serait fait si on l'avait voulu. Nous ignorons quels sont les motifs qui ont déterminé le ministère à s'assurer de la personne de cette femme intrigante aujourd'hui plutôt qu'alors. La politique est devenue un tissu de mystères, depuis que le Château a sa diplomatie à lui, ses intérêts, ses vues particulières, distincts des intérêts et des passions du pays.

Est-ce un otage qu'on a voulu prendre contre les puissances amies de Charles X, au moment d'ouvrir la guerre avec la Hollande? Est-ce une maladresse de gendarme ou de préfet? Est-ce un caprice de M. Thiers, satisfait sans l'aveu du Château?

Ces suppositions ne seront vérifiées que par la conduite que tiendra le pouvoir dans cette affaire. Nous nous garderons bien de prévenir l'arrêt des tribunaux sur la duchesse de Berry. Cet arrêt dépendra entièrement du jury auquel la cause sera portée. — Quant aux cours royales, elles sont, grâce à M. Dupin, si bien composées que la duchesse n'aura pas à redouter de celle qui la jugera une aggravation de sa peine.

Nous désirons avant tout que justice soit faite librement et pleinement; mais si nous repoussons formellement la peine de mort en quelque matière que ce soit, et particulièrement en matière politique, il nous sera permis de dire qu'une condamnation au bannissement serait illusoire, et que le renvoi de la duchesse hors du territoire serait aujourd'hui un acte de haute imprudence.

ADMINISTRATION LOCALE.

THÉÂTRES.

Nous continuerons la discussion des raisons générales tant qu'on voudra bien nous combattre sur ce terrain : quand elle sera terminée, nous n'aurons plus rien à faire, à moins que par suite des intrigues dont nous avons parlé, le conseil municipal ne revint sur la sage résolution qu'il a prise : alors nous serions forcés de dévoiler les intérêts particuliers qui se cachent sous cette affaire, et cette fois nous crierions assez haut pour que la pudeur publique nous donnât gain de cause.

Le *Papillon* nous avait promis des preuves de l'utilité économique de la subvention. Son article d'aujourd'hui ne cherche pas même à prouver quelque chose; il nous dit seulement que depuis 1792 Lyon a deux théâtres, et qu'il ne voit pas la nécessité de changer cet état de choses; mais il vaut mieux citer :

Depuis 1792, la ville de Lyon, la première de France par son industrie et sa population, a eu deux théâtres, car les théâtres sont un objet de première nécessité pour les grandes villes, et certes Lyon ne voudrait pas être assimilé à Neisy-le-Sec ou à Quimper-Corentin. Une grande ville a des théâtres comme un homme riche a des voitures, etc.

Depuis 1792 Lyon a deux théâtres? — Eh bien! à dater de 1832 il n'en aura plus qu'un.

Les théâtres sont de première nécessité? — Mais c'est précisément là la question que nous discutons. Elle ne peut se trancher ainsi par un mot.

Lyon ne voudrait pas être assimilé à Neisy-le-Sec? Lyon voudrait être assimilé à une ville bien administrée, et certes, c'est une comparaison qu'elle ne pourrait soutenir après les énormes folies qu'a fait commettre cette prétendue nécessité de deux théâtres.

Une grande ville a des théâtres comme un homme riche a des voitures? — Nous connaissons des hommes riches qui n'ont pas de voitures et qui ne s'en portent que mieux. D'ailleurs, quel rapport y a-t-il entre un homme riche et une ville chargée d'une population ouvrière presque toujours souffrante, et une ville endettée au-delà de ses forces présentes et à venir, et une ville ruinée par les nécessités de luxe qu'il a plu à ses administrateurs de lui créer.

Le *Papillon* demande ensuite pourquoi il n'y aurait pas

des théâtres payés par ceux qui n'en profitent pas, puisqu'il y a des bibliothèques entretenues aux frais de ceux qui ne les fréquentent pas non plus.

Nous aurions beaucoup à répondre là dessus. Remarquons d'abord qu'il y a cette différence essentielle entre la bibliothèque et le théâtre, que l'usage de la première est gratuit tandis que l'entrée de l'autre ne l'est pas. La thèse du théâtre changerait, sous un rapport, si en effet il était ouvert à qui voudrait y aller.

Mais voyons au fond de l'objection. — Le *Papillon* a raison, les bibliothèques telles qu'elles sont devraient être entretenues aux frais des bourgeois, aussi bien qu'une foule d'autres établissements que le peuple paie et dont il ne profite pas. Nous ne disons pas comme lui : puisqu'il y a une iniquité d'un côté pourquoi n'en créerions-nous pas une autre; pourquoi n'en imaginerions-nous pas mille autres; pourquoi ne nous ferions-nous pas, non-seulement amuser, mais nourrir, vêtir et chauffer aux frais des ouvriers?

Non, ce raisonnement ne peut pas être le nôtre. Nous disons, nous, puisque le conseil municipal a déjà corrigé, sans y être forcé par la clameur publique, un abus scandaleux, demandons-lui de détruire un autre abus qui est peut-être encore plus fâcheux et qui n'est guère moins criant. Il est vraisemblable que notre voix, appuyée sur la raison, sera écoutée et que les exactions du privilège bourgeois cesseront ainsi une à une à la grande satisfaction des hommes de bon sens.

Le *Papillon* a touché là une corde qui a déjà vibré aux oreilles du conseil municipal. Il y a un moyen de faire cesser d'un seul coup toutes les injustices de notre administration publique : c'est l'établissement de l'impôt progressif sous une forme ou sous une autre. C'est de faire que les riches qui, comme le *Papillon* l'a démontré sans le vouloir, profitent de tous les avantages de la vie sociale, qui usent par exclusion de la plupart des établissements de luxe, subviennent à l'entretien de ces établissements dans une proportion plus forte que celle qui existe aujourd'hui. — L'impôt progressif résout la question du théâtre, et celle des bibliothèques et des musées. — Le conseil municipal de Lyon a dû s'occuper de l'étudier sous une de ses faces. Nous ignorons le résultat de ses délibérations à ce sujet.

Mais l'établissement de l'impôt progressif dans sa complète équité est encore loin de nous. Voyons ce qu'il serait possible de faire pour les bibliothèques dans l'état actuel des choses.

Aujourd'hui la ville a une bibliothèque avec une administration à laquelle elle alloue chaque année, pour l'achat de livres nouveaux, une somme qui n'est pas spécifiée dans le budget. Nous voyons seulement que la bibliothèque coûte en tout 7,300 fr. Ce ne serait pas trop sans doute pour une véritable bibliothèque municipale. Mais a-t-elle vraiment ce caractère? A quoi sert-elle? Qui est-ce qui en profite? A Lyon même, qui est-ce qui sait qu'elle existe? — Quels sont les livres qu'on achète chaque année? Qui est-ce qui en détermine le choix? Dans quel esprit ces choix sont-ils faits?

Personne ne pourrait le dire.

Eh bien! il serait possible de rendre la bibliothèque utile au grand nombre. Ce serait de diriger les nouvelles acquisitions de livres, dans le but de former une bibliothèque populaire. Il faudrait que l'arrivée des livres achetés fut annoncée publiquement par une affiche à la porte de l'établissement; il faudrait que des heures de lecture fussent fixées de telle façon que les jeunes ouvriers qui ont le goût de la lecture pussent en profiter après le travail. Il faudrait surtout que la bibliothèque ne fût pas fermée le dimanche, c'est-à-dire le seul jour où la plus grande partie de la population ait quelques heures à dépenser.

Il existe à Beauvais une bibliothèque de ce genre, et la classe ouvrière s'est montrée fort empressée d'en user. Cet établissement joint à des cours industriels bien faits, par des jeunes gens instruits et intelligents, a changé complètement l'esprit et les mœurs de la nouvelle génération ouvrière de la ville. Il est impossible de calculer les excellents résultats qui en sortiraient pour notre cité.

Nous demandons pardon de cette digression. Mais elle était nécessaire pour faire comprendre dans quel sens nous pensons que devrait être organisée une véritable administration municipale. Elle répond en même temps au *Papillon* et lui explique comment nous entendons le luxe dans les dépenses d'une grande ville.

Notre adversaire ajoute l'argument banal tiré de l'exemple de Bordeaux, de Marseille, de Rouen, etc., qui subventionnent leurs théâtres. Nous ne voyons pas ce qu'on peut conclure de là, sinon qu'il faut que Lyon se hâte de donner une bonne leçon à toutes ces grandes villes.

Enfin, le dernier argument du *Papillon*, c'est que depuis vingt ans l'administration des théâtres a été constamment au-dessous de ses frais, et que sans la subvention elle se serait toujours ruinée.

Nous tirons de ce fait plusieurs conclusions que n'attend guère le *Papillon* :

Premièrement, c'est que l'existence simultanée des deux théâtres, n'est pas une si merveilleuse invention, puisqu'elle a produit ces désastreux résultats.

En second lieu, c'est que l'administration théâtrale n'a pas jusqu'ici essayé d'un spectacle populaire, par son genre et par son prix.

Enfin, si l'on nous pose, d'après l'assertion du *Papillon*, cette question : — Qui est-ce qui doit se ruiner dans l'exploitation du théâtre, de la ville ou de l'entreprise? — Nous répondrons que nous préférons que personne ne se ruine, et que le théâtre reste fermé. Ans. P.

En vérité, nous sommes las d'enregistrer dans nos colonnes ces déplorables séances de la cour d'assises de Paris auxquelles l'absurde milieu aurait dû dès longtemps mettre un terme, sinon par justice, au moins par pudeur. Un gouvernement pusillanime et faible, tel que celui du 15 mars, les fait juger un à un, les tient des mois entiers en prison, les livre aux invectives de ses écrivassiers, et les tue en un mot à coups d'épingles : rien n'est cruel comme la peur. Depuis l'affaire de Jeanne, huit accusés ont comparu devant le jury de la Seine, qui, à l'égard de cinq d'entre eux, a prononcé un verdict d'acquiescement : les trois autres ont été condamnés, l'un aux galères, et ses deux camarades d'infortune à une détention plus ou moins longue. Un neuvième, le nommé Sagier, rédacteur du *Véritable Marseillais*, a été condamné à la peine de mort !... Cet accusé est contumace.

Nous annonçons avec plaisir, d'après le *Moniteur*, que par décision du roi, la peine des travaux forcés à temps, prononcée contre Geoffroy, Blondeau, Hassenfratz, Pouget et Lacour a été commuée en une détention d'égale durée.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON. ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE. AVIS.

L'article 19 de la loi du 22 mars 1831 admettait au service ordinaire de la garde nationale, les citoyens non contribuables qui avaient fait partie de cette troupe civique à la suite de la révolution de 1830.

Une décision ministérielle, en date du 9 juillet 1832, a prononcé que cette faculté, laissée aux personnes non imposées, avait cessé d'exister par l'effet de l'ordonnance royale qui a dissous la garde nationale dans le mois de décembre dernier.

Cette décision ayant été l'objet de quelques réclamations, les conseils de recensement ont pensé qu'ils devaient laisser aux citoyens auxquels s'applique l'article 19 ci-dessus relaté, toute la latitude nécessaire pour réclamer l'exercice du droit en question; on a pensé qu'il serait possible de voir réformer par les voies légales une décision qui tendrait à priver la ville des services de citoyens qui ont honorablement figuré dans les rangs de la garde nationale depuis le 1^{er} août 1830 jusqu'à l'organisation nouvelle en 1831.

Les anciens gardes nationaux compris dans cette dernière catégorie, et auxquels seuls se rapportent les dispositions de l'article 19 de la loi précitée, et qui, par l'effet de l'abolition de la contribution personnelle en 1832, ne seront pas compris dans les contrôles du service ordinaire, voudront bien présenter leurs réclamations, afin qu'elles puissent être immédiatement jugées.

Il leur suffira de joindre, à l'appui de leur demande, un certificat délivré par l'archiviste de la ville, constatant qu'ils ont été inscrits sur les contrôles de la garde nationale de 1830. Ces réclamations seront faites par écrit, et devront être parvenues à la mairie avant le 18 du présent mois.

Nous prévenons également nos concitoyens que les listes de recensement sont terminées, et qu'elles resteront déposées au bureau des contributions et de la garde nationale, où les personnes qui le désireront pourront les consulter jusqu'au 20 du courant.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 8 novembre 1832.
Le maire de la ville de Lyon, FRANELLE.

Nous rappelons au public, et surtout à la jeunesse lyonnaise, qu'aujourd'hui dimanche, 11 novembre, M. Savagner donnera la seconde séance publique et gratuite de son *Cours d'Histoire de France*, rue Touret (monnée des Carmélites), n° 8, à midi très-précis.

Nous recommandons particulièrement le *Cabinet de Lecture*, journal littéraire du plus haut intérêt, qui se publie à Paris; au moment où les soirées se font longues, où la lecture en famille, va charmer le coin du feu, ce recueil, qui se distingue par une rédaction aussi piquante que variée, peut à lui seul représenter un véritable cabinet littéraire à domicile. Il paraît tous les cinq jours et apporte à ses lecteurs la valeur d'un volume in-8° chaque fois.

Nous rappelons à nos lecteurs la généreuse détermination de M. Linski; c'est demain lundi qu'il donne un spectacle pittoresque et mécanique au profit de ses compatriotes de l'île d'Aix. Nous ne doutons pas de l'empressement des Lyonnais à se rendre à cette soirée.

La première représentation aura lieu de 4 à 6 heures, et la seconde de 7 à 9 heures du soir.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Reprise de la vente des livres doubles et des ouvrages dépareillés de la Bibliothèque de la ville de Lyon. (Voir aux Annonces.)

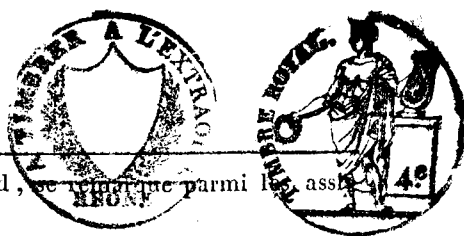
On nous assure qu'il existe à Lyon des marchands qui vendent de l'huile de pavot dite d'œillet, mélange d'huile d'olive, et quelquefois même pure, pour de véritable huile de Provence. Il est de notre devoir de mettre nos concitoyens en garde contre cette friponnerie, si en effet elle se pratique. D'une part, l'huile de pavot vaut huit à dix sous de moins par livre que la bonne huile d'Aix, et d'un autre côté, elle est, sous le rapport hygiénique, infiniment moins salubre que celle-ci qui d'ailleurs se reconnaît au moyen d'un procédé fort simple, et que nous recommandons aux chefs de famille qui ne veulent pas être trompés. (Voir aux Annonces.)

On lit dans le *Courrier Français* :

« Nous avons déjà fait ressortir tout ce qu'il y a d'absurde et d'incompatible avec une bonne administration, dans l'ordonnance qui a si bizarrement bouleversé les attributions du ministère du commerce et du ministère de l'intérieur. Nous trouvons dans la circulaire suivante de M. d'Argout une nouvelle preuve à l'appui de nos raisonnements.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

M. le préfet, parmi les affaires dont vous avez à rendre compte à mon collègue de l'intérieur, plusieurs se trouvent liées au service des gardes nationales du royaume.



Il serait fâcheux que mon collègue n'en eût connaissance, ou que je n'en fusse informé moi-même, que par les communications qui ont lieu entre les deux ministères, surtout lorsque ces affaires ont un caractère d'urgence.

Il est donc indispensable que, lorsque pareille circonstance se présente, vous vouliez bien m'informer directement, et sans retard, des faits qui sont de nature à exiger de ma part une correspondance avec vous, ce qui ne doit pas vous empêcher de rendre compte en même temps à M. le ministre de l'intérieur de tout ce qui, dans ces mêmes affaires, concerne l'ordre et la tranquillité publique.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre secrétaire d'état du commerce et des travaux publics, Comte d'Argout.

Voilà déjà une rivalité jalouse qui s'établit entre les deux ministres : l'un craint qu'on ne s'adresse à son collègue préférentiellement à lui, et nécessairement M. Thiers ne manquera pas de faire aussi une circulaire pour dire aux préfets de ne pas le priver, au profit de M. d'Argout, des communications auxquelles il doit être initié par eux. Or, voit-on d'ici l'embarras des préfets, obligés de rechercher, le microscope à la main, si une affaire administrative ne se rattache pas par quelque point à la police, ou bien si une affaire de police ne se rattache pas par quelque point à l'administration ? Placés dans l'alternative, ou de trop bien instruire M. d'Argout au préjudice de M. Thiers, ou de trop bien instruire M. Thiers au préjudice de M. d'Argout, et par conséquent de mécontenter M. Thiers en satisfaisant M. d'Argout, ou de mécontenter M. d'Argout en satisfaisant M. Thiers, quel parti leur restera-t-il à prendre ? On le voit déjà : chaque fois qu'ils feront un rapport à M. d'Argout, ils en feront un aussi à M. Thiers, dût ce rapport être inutile pour l'un ou pour l'autre, afin d'être sûrs de ne mécontenter personne.

Ainsi voilà la besogne doublée, les papiers multipliés, au détriment de l'expédition des affaires, et tout cela parce qu'il a plu à M. Thiers de n'être que ministre de la police et des élections, tout en s'appelant ministre de l'intérieur, et à M. d'Argout d'être ministre de l'intérieur, tout en ne s'appelant que ministre des travaux publics !

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point prouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 8 novembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Les fonds publics ont été à peu près stationnaires. Hier, 7 novembre, quelques nouvelles ont circulé ; elles ont donné une certaine confiance aux spéculateurs ; ainsi, on parlait de la retraite de l'ambassadeur d'Autriche à La Haye, on parlait d'un voyage en Italie du prince Auguste de Prusse, le grand-maître de l'artillerie. La double circonstance de cette retraite et de ce voyage, a fait penser que les puissances du Nord ne voulaient pas décidément se mêler des affaires de la Hollande.

Aujourd'hui à l'ouverture de la Bourse, les fonds publics avaient une tendance assez marquée à la baisse ; le 3 p. o/o était offert pour la fin du mois à 67 45. On craignait l'effet de l'article du *Moniteur* qui annonçait que l'ordre avait été donné par le gouvernement dans les ports de France de mettre l'embargo sur tous les bâtimens Hollandais.

Cependant des hommes fort bien informés sont arrivés à la Bourse. Ces hommes y sont accourus, pour mieux dire ; bientôt on a su qu'ils venaient de faire des acquisitions considérables en 3 p. o/o. Cette valeur est montée en peu de temps à 67 75 fin du mois ; mais sur quelle nouvelle avaient-ils spéculé à la hausse ? Telles étaient les questions que chacun s'adressait sans pouvoir les résoudre. Cette nouvelle toutefois nous est parvenue, et la voici :

M. de Broglie a reçu ce matin un courrier de Berlin qui lui a apporté les assurances les plus positives que non-seulement la Prusse ne voulait pas s'opposer à l'expédition de l'armée française en Belgique, ni au traité du 15 novembre ; mais encore qu'elle ne voulait plus aider le roi Guillaume de ses conseils. Cette note diplomatique de la plus grande importance, a été immédiatement communiquée au roi, qui, dans sa joie en a fait part à ses intimes, lesquels ont probablement voulu l'exploiter à la Bourse.

J'apprends à l'instant qu'aujourd'hui, à l'issue de la Bourse, M. Jauge a été mandé chez lui pour assister à une visite domiciliaire, qui se poursuit au moment où je vous écris ; on m'annonce que la duchesse de Berry est arrêtée, que cette nouvelle a été donnée par M. Thiers à un député. On paraît en ce moment même (4 heures 1/2) ajouter foi à cette information à la Bourse. Vous comprenez qu'il est trop tard pour que je puisse remonter aux sources.

M. Pozzo di Borgo, après avoir musé sur la route de St-Petersbourg à Paris pendant deux mois environ, arrive enfin à Paris, pour lire dans le *Moniteur* la déclaration suivante :

« En conséquence du refus opposé par le cabinet de La Haye à la demande de la France et de l'Angleterre, conformément aux stipulations de la convention signée à Londres le 22 octobre, le gouvernement du roi a envoyé aujourd'hui, dans tous les ports du royaume, l'ordre de mettre l'embargo sur les navires Hollandais. »

On attend avec impatience de savoir si cette partie de la Convention du 22 octobre sera aussi ponctuellement exécutée en Angleterre, et l'effet qu'elle y produira. Du reste, cette mesure est un pas décisif de la part de notre gouvernement, en ce qu'elle ferme accès à la reprise des négociations avant que le roi Guillaume n'ait cédé sur le point que la France et l'Angleterre regardent comme capital ; c'est-à-dire l'évacuation d'Anvers.

Ici l'on croit encore que tel sera le dénouement, et l'on assure que le gouvernement a reçu la réponse de la Prusse à la notification du traité du 22 octobre, portant que quoi qu'il arrive la Prusse restera neutre. Ce qui fait croire que cette nouvelle n'est pas sans fondement, c'est le départ pour l'Italie du prince Auguste de Prusse, grand maître de l'artillerie. Cependant le *Courier* anglais d'aujourd'hui paraît soupçonner la sincérité de la Prusse.

Havre, 7 novembre.

Les avantages de la navigation par bateaux à vapeur sont trop appréciés par le commerce, pour que toute entreprise de cette nature, ayant le but d'accroître les expéditions maritimes, ne soit pas favorablement accueillie au Havre. L'heureuse position de cette place, les connaissances commerciales de ses négocians, la rendent particulièrement susceptible du développement que ces expéditions ne peuvent obtenir que par les bateaux à vapeur.

La réduction réclamée, par le commerce, sur le droit de tonnage de ces bâtimens venant de l'étranger, et consentie par le gouvernement français, a donné l'idée d'établir une correspondance régulière entre Londres et le Havre. En conséquence, une compagnie vient de se former à Londres, qui fera partir à jour fixe des bateaux à vapeur de Londres au Havre avec marchandises et passagers, et vice versa du Havre à Londres.

Les relations entre la France et l'Angleterre devant désormais être basées sur les intérêts réciproques des deux pays, cette navigation régulière offrira aux personnes qui ont des rapports avec Paris et Londres les avantages d'exactitude, de célérité et d'opportunité.

(AUTRE CORRESPONDANCE.)

On a beaucoup parlé de troubles projetés à Paris pour l'ap-proche de la session. Les légitimistes se sont vivement défendus d'être pour rien dans ces projets et ont invité leurs amis à s'en méfier. La *Tribune* adresse aujourd'hui une exhortation pareille aux siens ; elle ajoute que l'on cherche à se procurer le plus possible d'uniformes d'artillerie de la garde nationale parisienne, afin de compromettre ce corps dans ce qui se prépare. Si effectivement il y avait une conspiration de basse police sous jeu on y renoncera sans doute.

Voici une des proclamations préparatoires lancées dans le public ; nous la reproduisons avec l'orthographe :

LIBERTÉ SANS TACHE. — HONNEUR AU COURAGE !

« Français, cher compatriote, fiers défenseur des vieux étendards de 89 et de 1830, de 1831 au Palais-Royal, de 1832 en février, de 1832 en juin, ralliez-vous tous en frère, tous sous une même parole, le nom de liberté doit retentir dans vos cœurs. Père, fils, femme et enfant, que nous courions à la victoire, les trait nous vende, et ils ne nous ont pas encore livré. L'heure de nous venger est arrivée. »

« Par un Français. »

Les publications dans le sens légitimistes sont à peu près de la même force. Pendant ce temps la discorde règne à la préfecture entre M. Gisquet et M. Leotaud, chef des sergens de ville, et dans les régions supérieures, M. d'Argout et M. Thiers ont également peine à se mettre d'accord. Tous deux demandent au préfet de les tenir au courant de ce qui les concerne dans leurs attributions respectives, et comme la ligne est fort difficile à saisir il est très-probable que les préfets feront leurs rapports en double expédition, ce qui va encore augmenter la papperasse qui est le fléau de l'époque.

Le roi est allé hier à l'opéra ; il est arrivé lorsque le *Comte Ory* était déjà commencé, et quoique S. M. ne se fût pas montré au spectacle depuis fort long-temps, le public ne paraissait pas remarquer son arrivée, lorsque des applaudissemens partis d'une loge où l'on acru reconnaître un député qui appartient à la maison civile du roi, ont donné un signal qui a trouvé peu de retentissement. Quelques *chuts*, mêlés aux cris : *La pièce ! la pièce !* ont mis fin à l'ovation ; mais nous n'avons pas entendu les coups de sifflet dont parle un journal.

Du reste le ballet nouveau est un ballet tout-à-fait économique. Mad. Tagliioni en fait presque tous les frais ; mais aussi elle y déploie une grâce toute enchanteresse. Le sujet est celui de la *Laitière suisse* que tout le monde connaît. On a donné à l'héroïne le nom fort peu helvétique de *Natalie* ; mais qu'importe ? Un seul nom convient à notre danseuse chérie : celui de *Sylphide*.

Tandis qu'une administration municipale méticuleuse proscriit à Marseille les *Chansons de Béranger*, joli vaudeville du répertoire du Palais-Royal, et dote cette ville de l'institution des sergens de ville, Béranger, lui, songe à nous doter d'un volume de ces chansons dont nous sommes privés depuis si long-temps. Cette publication aura lieu au mois de janvier prochain, si nous sommes bien informés. Jusque-là il est lié par un traité qui ferait tomber ses publications dans la propriété de ses anciens éditeurs, et il est bien juste que Béranger, qui a refusé les faveurs du pouvoir, recueille le fruit de ses veilles. Telle est l'explication bien simple de son silence.

Metz, 6 novembre.

On confectionne en ce moment à Metz une quantité considérable de sacs à terre pour les magasins de l'armée.

Calais, 6 novembre.

L'escadre combinée vient de passer en vue de notre port.

Douai, 6 novembre.

L'ordre est arrivé vendredi dernier d'embarquer le parc de réserve pour Anvers. On s'est aussitôt occupé de cette opération.

Hier a été appelée devant les assises du Nord l'affaire de M. Martin, député, contre le *Libéral du Nord*. La défense du gérant de ce journal était confiée à M^{re} Ledra et Dujeant, du barreau de Paris.

Un nombre considérable de personnes remplissait la salle.

M. Rogez, député du Nord, se voyait parmi les assis-tans.

Le *Libéral* a été acquitté.

— On nous écrit de Givet :

Tout le personnel et tous les chevaux nécessaires à une batterie d'artillerie viennent de quitter cette ville pour se rendre à Valenciennes.

— On écrit de Liège, 3 novembre :

Il paraît que les expériences faites hier au soir à la fonderie royale sur un moyen nouveau de tirer le canon sans lumière ont parfaitement réussi.

Dunkerque, 6 novembre.

Le 31 octobre le capitaine Potel, commandant le navire *Grand-Duquesne*, aperçut, vers les 10 heures du matin, un grand navire américain qui se dérangeait de sa route pour se diriger sur lui. Le capitaine chercha à l'éviter, mais comme il marchait moins vite, il fut bientôt accosté en travers et brisé. Le navire américain lui passa sur le corps. Trois des six hommes de l'équipage disparurent sous les flots, les trois autres ont été recueillis demi heure après par une chaloupe du navire et traités avec une inhumanité incroyable.

Il faut espérer que le ministère se hâtera de demander des explications sur un fait aussi extraordinaire.

St-Malo, 3 novembre.

Les dernières nouvelles de Guernesey annoncent que le choléra y exerce toujours les plus grands ravages ; à Jersey il a presque cessé.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 6 novembre. — Malgré l'agitation causée par le refus du roi de Hollande, la bourse a été calme. Les consolidés ont fermé à 84.

— Le *Times* pense que le roi de Hollande ne se hasarderait pas à engager une bataille, et qu'il rendra Anvers à l'armée française sans coup férir ; car son refus a été fait en termes très-modérés et très-pacifiques.

— On a affiché ce matin l'extrait d'une lettre d'Anvers du 2 courant.

Les consuls de France et d'Angleterre ont recommandé aux capitaines de navire de leurs nations respectives de s'éloigner du port. Une grande partie l'a déjà fait.

On y dit que l'esprit des Hollandais est très-bon, et qu'ils sacrifieront tout au triomphe de leur cause.

— Le *Courier* dit : Nous sommes assurés que les 5^e, 7^e et 8^e régimens de l'armée prussienne marchent sur le Rhin avec tout leur bagage de guerre. On ajoute que dans le cas où l'armée serait contrainte de franchir la frontière hollandaise, elle n'entrerait pas dans le pays comme ennemie.

BRÉCQUE. — Anvers, 5 novembre. — Notre banque vient de faire partir pour Bruxelles une somme d'environ un demi million.

— Hier dimanche on continuait à mettre partout les marchandises en lieu de sûreté. On débarquait la cargaison de quelques navires récemment arrivés.

AUTRICHE. — Vienne. — Métal. 5 p. o/o 87 ; 4 p. o/o 75. Actions de la banque 7128.

PRUSSE. — Berlin. — Hier son altesse royale le prince Auguste est parti pour l'Italie ; son absence sera de 3 mois.

St-Petersbourg. — Une école de médecine pouvant recevoir 200 élèves vient d'être ouverte à Wilna.

Francfort, 3 octobre. — L'ambassadeur russe Pozzo di Borgo est dans notre ville. Comme il s'écarte de son chemin pour aller en France, on pense qu'il est envoyé ici par ordre de son souverain.

Les nouvelles d'Amsterdam ne laissent plus de doutes sur l'intervention en Belgique de la France et de l'Angleterre.

Le 6^e corps de l'armée prussienne a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher sur le Mein.

ALLEMAGNE. — Stuttgart, 1^{er} novembre. — Le *Mercure de Souabe* de ce jour contient l'article suivant daté de la Souabe :

« Les tentatives répétées qu'ont faites dans ces derniers temps les prêtres catholiques de différentes contrées de l'Allemagne pour introduire dans leurs églises des réformes en harmonie avec les idées du siècle, semblent devenir chaque jour plus sérieuses. C'est ainsi que tout récemment le chapitre d'Offenbourg, dans le grand-duché de Bade, a présenté à l'archevêque de Fribourg une remontrance aussi ferme et sincère que respectueuse pour attirer son attention sur la nécessité incontestable de soumettre le culte dans son diocèse à une révision radicale, sans porter atteinte néanmoins dans ces innovations aux droits que lui assure sa dignité archiepiscopale. Voici quelques-uns des points indiqués : la publication d'un bon catéchisme, l'introduction de la langue vulgaire dans tous les services religieux, le remplacement des dîmes par quelque autre mesure financière, l'abolition des jeûnes, la diminution des jours de fêtes, la création des assemblées de chapitres avec un pouvoir plus étendu, le rétablissement des synodes, la faculté laissée aux prêtres de se marier, au moins en renonçant aux liens sacerdotaux, etc. »

Cette remontrance a été imprimée chez Braun à Offenbourg, et on a envoyé deux exemplaires à tous les chapitres du diocèse, eu les priant d'adhérer à l'adresse faite à l'archevêque, lors même qu'ils ne partageraient pas complètement toutes les vues de réforme qui y sont émises.

— Des lettres particulières de Magdebourg annoncent que le sixième corps d'armée prussien a reçu l'ordre de rappeler tous les militaires absents du corps, et de se préparer à marcher vers le Rhin.

BAVIÈRE. — Munich. — On dit que le roi accompagnera son fils Othon jusqu'en Grèce ou du moins jusqu'à Trieste.

Francfort. — Les arrestations pour délits politiques augmentent toujours. La publication de la loi martiale a vivement irrité le peuple.

Une association de dames se forme ici pour donner des secours aux familles des prisonniers politiques. Une souscription est également ouverte pour les exilés allemands qui se trouvent à Strasbourg.

Ancône, 28 octobre. — On a affiché hier à la bourse la reconnaissance par sa sainteté de Louis Othon de Bavière comme roi de la Grèce.

— On assure qu'il est arrivé ces jours derniers à Maceuta 200 suisses pour être incorporés dans les troupes pontificales.

— On fait frapper à Rome 2,000 médailles en or, en argent et en cuivre, portant d'un côté le portrait de sa sainteté et de l'autre l'inscription suivante : *En l'honneur de la brave légion française*.

— Le général Cubières est attendu d'un jour à l'autre à Ancône. Il a été admis le 5, à l'honneur de baiser la mule du pape.

— Toute l'escadrille de notre port est en réparation par suite de la dernière tempête.

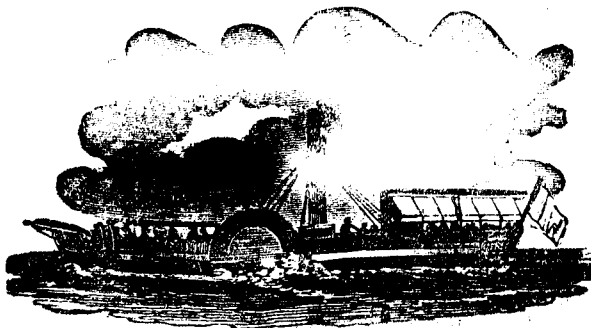
EMPIRE OTTOMAN. — 18 octobre. — Nous recevons des nouvelles très-alarmantes. La peste devient toujours plus ravageante à Constantinople et peut déjà se comparer à celle qui fit tant de ravages en 1817. Les nouvelles politiques sont absolument nulles.

Sélin, 27 septembre. — Le bruit court que l'avant-garde de l'armée du grand-seigneur a été de nouveau assaillie par les Egyptiens et entièrement détruite.

— On écrit de Constantinople que la Porte a imploré l'intervention des autres puissances.

La Bourse de Lyon donnant chaque jour le cours de la rente cinq pour cent consolidée, les achats et les transferts dans la Banque de prévoyance ont lieu maintenant à Lyon. Cette cause, jointe à ses nombreuses garanties et à l'exactitude de ses paiements, contribue beaucoup à faciliter et multiplier ses opérations.

On peut s'adresser pour les renseignements à M. Willermoz, représentant de ladite Banque dont les bureaux sont à Lyon chez M. Casati, notaire, place des Carmes.



BAISSE DES PRIX.

(843 4) PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LE RHONE.

Service d'hiver.

Départ à 7 heures du matin.

AVIGNON

S'adresser quai de Retz n° 42.

PREMIERS.

20 fr.

SECONDS.
15 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(884) Lundi douze novembre mil huit cent trente-deux, neuf heures du matin, sur la place Montazet, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en table, fauteuil, pièces de vaisselle, matelas, bois de lit, garde-paille, traversins, secrétaire, commode, glace, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(877) **VENTE AUX ENCHÈRES**
De deux beaux domaines contigus avec bâtiments de maîtres et d'exploitation, situés à une lieue et demie de Vienne en la commune de St-Prin, canton de Rousillon.

Cette vente aura lieu le samedi 17 novembre courant sur les dix heures du matin, dans les bâtiments de l'hôtel du Parc, à Vienne, et pardevant M. Joubert, notaire. S'adresser pour plus amples renseignements à M. Joubert, notaire à Chonas, à M. Vacher, avoué à Vienne, et à M. Casati, notaire à Lyon, place des Carmes.

(836 2) **VENTE**

AUX ENCHÈRES ET AU COMPTANT,

D'un superbe atelier d'étré et d'apprent, situé aux Brotteaux, rue Godefroy, maison Tonnellier.

Le mardi treize novembre mil huit cent trente-deux, à onze heures du matin, il sera procédé, dans le cabinet de M. Claude Prémillieux, arbitre de commerce à Lyon, rue Neuve, n° 12, et par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un superbe atelier d'étré et d'apprent pour les crêpes, popelines, cote-palys, gazes, marabou et tous autres articles de nouveautés.

Cet atelier est le plus beau qui existe à Lyon; il a été exploité par M. Brirot jeune et MM. Bon et Co; il est situé dans un local vaste, très-clair et des plus commodes; il est composé de tous les ustensiles nécessaires et prêt à être mis en activité.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour visiter ledit atelier, à M. Claude Prémillieux, qualité de demeure s'nsdites, de midi et demi à deux heures, à la requête duquel ladite vente est faite en sa qualité de mandataire des créanciers du sieur Brirot jeune.

(876) **REPRISE DE LA VENTE**

Des Livres Doubles et des Ouvrages dépareillés de la Bibliothèque de la ville de Lyon.

AVIS.

La vente des livres doubles et des ouvrages dépareillés de la bibliothèque de la ville de Lyon sera reprise, par le ministère d'un commissaire-priseur, le lundi 12 novembre prochain, et sera continuée les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de midi très-précis à 3 heures de relevée, dans la salle d'hiver de ladite bibliothèque dont l'entrée est sur la place du Collège.

La vente reprendra par le n° 1648 du catalogue, et au commencement de chaque séance on vendra par paquets des ouvrages dépareillés ou imparfaits qui n'y ont pas été compris.

L'exposition des livres à vendre aura lieu dans la salle de vente, le matin, de 10 à 11 heures.

Pendant le cours de la vente, la bibliothèque de la ville ne sera ouverte au public que le mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

NOTA. On trouvera des catalogues imprimés chez les concierges de la Bibliothèque et du Palais des Arts. Un volume in-8° de 500 pages; prix: 1 fr. 50 cent.

A VENDRE,

Domaine vignoble appelé le Nicolas, situé sur la commune de Charentay, canton de Belleville, (Rhône), à une demi-lieue de St-Georges-de-Reneins et de la grande route de Paris à Lyon.

Cette propriété consiste en un corps de domaine composé de terres, prés et vignes appelé le Nicolas, et en deux vigneronnages, un cuvier nouvellement construit, dans lequel sont placés deux beaux pressoirs avec écrous en fonte et cinq cuves neuves, une grande cave, cellier pouvant contenir 200 pièces de vin; les bâtiments sont vastes et en bon état; le tout ne formant qu'un seul tenant.

La totalité des fonds se compose de:
195 mesures de terres presque toutes à froment;
57 mesures de pré d'excellente qualité;
Et 211 ouvrages de vignes, dont 36 sont situées à Nétiv.

S'adresser, à Lyon, à M. Victor Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, dépositaire du plan, et chargé par le propriétaire de traiter de gré à gré avec les personnes qui se présenteraient;

Et sur les lieux, pour voir la propriété, au sieur Crozet, principal cultivateur. (856 2)

(826 6) A vendre — Magnifique fonds de café, situé à Lyon, quartier des Brotteaux, cours Morand, n° 8. S'y adresser, ou au bureau du journal.

ADMINISTRATION DE L'HOSPICE DE L'ANTIQUAIRE DE LYON.

Adjudications de 1833.

Le conseil d'administration de l'hospice de l'Antiquaire procédera le 19 novembre prochain, à dix heures du matin, à l'adjudication des fournitures suivantes, nécessaires à la consommation de cet hospice pendant l'année 1833.

SAVOIR :

Pain, viande, huiles diverses, œufs, beurre, fromage, sucre, savon et sel.

Draps de laine pour habillements, et toile diverses, Bois de chauffage et fagots, charbons de terre et de bois.

Les cahiers des charges, concernant ces différentes fournitures, sont déposés au secrétariat de l'hospice où l'on peut en prendre connaissance. (855 2)

(816 4) Un teneur de livres, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désire les employer à tenir les écritures de quelques maisons de commerce. S'adresser rue St-Gôme, n° 4, à l'entresol.

(882) Un ancien élève de l'Ecole Polytechnique donne des leçons de mathématiques et de dessin, chez M. Fevrot, marchand de musique, rue Clermont.

(879) Un jeune homme de 18 ans, et de bonne famille, ayant reçu une bonne éducation, désirerait entrer dans une maison de commerce en gros ou en détail où il serait nourri et logé. S'adresser à M. Chevassu, quincailler, rue Quatre-Chapeaux, n° 1.

Compagnie

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

La compagnie d'assurances générales est la première qui ait fait connaître les assurances sur la vie. Elle existe depuis douze années.

Les assurances sur la vie se prêtent à tous les vœux, à tous les besoins des diverses classes de la société.

Les assurances conviennent au père de famille qui veut former un héritage, à toute personne qui veut, sans nuire à sa succession, favoriser un ami, récompenser des services, exercer sa bienfaisance en faveur d'un établissement de charité ou d'utilité publique.

Les assurances exigibles du vivant des assurés ont pour objet de se préparer des ressources pour l'avenir en faisant assurer sur sa tête un capital ou une rente exigibles à une époque déterminée, ou d'augmenter immédiatement son revenu.

Dans cette dernière catégorie rentrent les rentes viagères dont le taux est fixé pour chaque âge par un tarif. Il est de 7 p. 0/0 à 45 ans; de 8 p. 0/0 à 52 ans; de 9 p. 0/0 à 57; de 10 p. 0/0 à 61 ans; de 11 p. 0/0 à 64 ans; de 12 p. 0/0 à 66 ans; de 13 p. 0/0 à 70 ans.

Les arrérages sont payés à échéance fixe et sans frais.

Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue des Deux-Maisons, n° 2, près Bellecour. (797 3)

AVIS AU PUBLIC.

Manière de reconnaître l'huile d'olive mélangée. L'huile de pavot dite d'aillette sert au mélange de l'huile d'olive; elle vaut ordinairement huit à dix sous de moins par livre.

L'huile d'olive est douce, saine et adoucissante. L'huile de pavot dite d'aillette est sèche, malsaine et irritante. L'huile d'olive se fige, l'huile de pavot dite d'aillette ne se fige point. On reconnaît le mélange en versant l'huile d'un peu haut dans un verre, ou en agitant fortement la fiole ou la carafe qui contient l'huile; celle de pavot ou d'aillette écume et mousse, celle d'olive garde sa surface unie.

Après avoir pris l'avis des maisons de commerce qui vendent ce liquide sur notre place, je me suis décidé à faire connaître aux amateurs de l'huile d'olive la manière sûre et facile de la reconnaître.

Lyon, le 5 novembre 1832.

Hippolyte ODERIEU.

Par Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

(831 3) M. MENTEGY, constructeur-mécanicien, vient de livrer au commerce des presses avec platines creuses, et chauffées au moyen de la vapeur, ce qui perfectionne les apprêts en draperie, soieries, challes et mérinos, et généralement toutes les étoffes qui exigent de la chaleur et de la pression.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à son domicile à Vienne (Isère).

(859 5) M. DUFO, naturaliste, arrivant des Indes-Orientales, à l'honneur de présenter MM. les amateurs d'histoire naturelle qu'il possède une nombreuse collection de coquilles rares, ainsi que plantes et fruits exotiques qu'il vendra au plus juste prix.

Il demeure hôtel du Parc, place des Terreaux.

(861 3) AVIS IMPORTANT.

Dans l'intérêt de l'humanité et de la science, M. Desbrest, médecin, prévient le public que la cupidité, cette passion des petites âmes, vient d'inspirer le dessein de profiter de l'ignorance où l'on est sur la qualité et particulièrement sur le goût des eaux minérales de Chateldon, pour leur en substituer d'une autre nature.

Il sait même qu'un charlatan et un imposteur s'est fait passer à Lyon pour être le véritable propriétaire des eaux minérales de Chateldon.

Pour éviter désormais de semblables abus, chaque envoi sera accompagné d'un certificat signé de M. Desbrest. Il a seul la disposition des fontaines. On n'en délivre pas sans un ordre de sa part. Toutes les bouteilles doivent porter l'empreinte de son cachet.

Pour se procurer des eaux de Chateldon naturelles et très-pures, il faut s'adresser uniquement à M. Desbrest, médecin, qui en est le seul propriétaire depuis plus de soixante ans.

C'est à Cusset, près Vichy, qu'on doit lui écrire, en affranchissant les lettres.

On peut aussi s'adresser pour les avoir sûrement : A Lyon, chez M. Arod-Dubois, quai Peyrollerie, n° 140.

(673 6) AVIS INTÉRESSANT. LE SEUL DÉPÔT A LYON;

Place des Célestins, n° 9, au 1^{er} (maison de M. Koch, tailleur).

Des COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris.

Vient de recevoir de Paris un complet assortiment des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, blondes et châtaines, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtaines, qui teignent également les cheveux et favoris à la minute.

2^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

3^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours, ainsi que les favoris.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau des Chevaliers, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail.

7^o L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire rancé au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.)

(878) GONTIER, MÉCANICIEN,

Rue Bourbon, n° 37, à Lyon.

Fait toutes sortes d'appareils pour corriger les difformités du corps, ainsi que les mécaniques pour servir d'appareils aux personnes infirmes selon la volonté de MM. les docteurs; il fait aussi des béquilles en acier très-minces pour les jeunes personnes dont le corps est susceptible de se jeter de côté en apprenant à écrire. Il fabrique des microscopes solaires ainsi que des lunettes à longue vue, et raccommode toutes sortes de petits ouvrages délicats.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

Pharmacien à Paris.

Ce pectoral obtient de grands succès dans les enrhumements, rhumes et catarrhes. C'est un médicament qui joint à des vertus efficaces un goût fort agréable. Il convient aussi aux personnes qui par état sont obligées de parler ou de chanter en public.

Le dépôt de ce pectoral est établi à Lyon, chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafont, n° 24. (883)

MALADIES DE POITRINE.

Le sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou émothésie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (846 2)

Rhumes et Maladies DE POITRINE.

(727 4) Le sirop pectoral de mou de veau est sans contredit le remède le plus efficace. Une seule bouteille suffit pour en opérer la guérison. Se vend avec un prospectus à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

Maladies Secrètes ET DE LA PEAU.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau, se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon. (On fait des envois.) (545 11)

Maladies Secrètes ET CUTANÉES,

SIROP DÉPURATO-LAXATIF ET RÉSOLUTIF.

Préparé par PERENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, ou Poits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte

et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que dartres, gales répercutées, boutons, rougeurs, pustules, écoulements anciens ou récents, fleurs blanches des femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. (807 5)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 11 novembre.

Le Rêve du Mari, comédie. — Le Philtre, opéra. — La Somnambule, ballet.

THÉÂTRE DU POLONAIS DE LINSKI.

Touché des privations qui pèsent même en France sur mes malheureux compatriotes, j'ai voulu consacrer à leur soulagement le faible talent que MM. les Lyonnais ont bien voulu accueillir avec bienveillance. J'espère qu'ils daigneront me prêter leur concours pour rendre fructueuses les deux représentations que je donnerai demain lundi au bénéfice de nos compatriotes réfugiés, et dont le montant sera intégralement versé au Bazar polonais. MM. les Lyonnais profiteront, je l'espère, de cette circonstance pour donner une nouvelle preuve de leur générosité habituelle et de leur sympathie pour le courage malheureux.

Aujourd'hui Dimanche 11 novembre,

Spectacle Extraordinaire.

L'on donnera deux Représentations: la première aura lieu à 4 heures 1/2 et finira à 6 heures, la seconde commencera à 7 heures.

CHANGEMENT DES PANORAMAS.

L'Enterrement de Napoléon à l'île Ste-Hélène. — L'on verra l'intérieur de Ste-Hélène, la demeure du Grand Homme, du général Bertrand. Ce tableau intéressant ne laissera rien à désirer.

Zurich. Une Vue du Rhin. — Alger en Afrique. Dans les entr'actes, grande Soirée de Magie égyptienne.

A la demande, et pour cette fois seulement, la démonstration de l'étonnante Expérience de la Tête coupée, scène tragi-comique.

POUR LA PREMIÈRE FOIS :

Le Carnaval de Venise. — Le Golbe mystérieux, ou la Métamorphose d'un Œuf ordinaire en plusieurs Personnes vivantes, expérience du plus grand effet.

La Salle sera bien chauffée.

BOURSE DE LYON. — 10 novembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept. 66f 50
fin courant. 66f 50
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 66f 70
fin courant. 66f 40 35
45 50

BOURSE DE PARIS. — 9 novembre 1832.

	1 ^{er} C ^o .	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	96	96 10	95 95	96 10
— fin courant.	96 20	96 55	96 5	96 55
Emp. 1831 au compt.	100	100	100	100
— fin courant.	100	100	100	100
4 p. 100 au compt.	80 25	80 25	80 25	80 25
3 p. 0/0 au compt.	67 55	67 60	67 40	67 60
— fin courant.	67 45	67 55	67 45	67 70
ACTIONS DE LA BANQ.	1657 50			
R. DE NAPLES au c.	80 80	81		
— fin courant.	80 90	81		
CORRÈS.	13 1/2			
Espag. Emp. royal.	78 1/2			
— fin courant.	78 1/2			
— Rente perp.	56 3/4			
— fin courant.	56 3/4			
QUATRE CANAUX . .	1010			
C ^o HYPOTHÉCAIRE.	552 50			
EMPRUNT D'HAÏTI .	200			
EMPRUNT ROMAIN . .	80 5/8			
EMPRUNT BELGE . .	74 3/4			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp. 85 50
Courant du mois, 85
2 derniers, 85
4 premiers mois, 85
Lille, 75 50
Voiture, 6 75
3/8 disp., 212 50
Courant du mois, 210
4 premiers,
Quelques affaires en sucres bruts ont eu lieu. La bonne 4^e franche s'est traitée à 79 f.
Les raffinés bien tenus, et l'on commence à traiter quelques affaires.
Cafés calmes.



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.